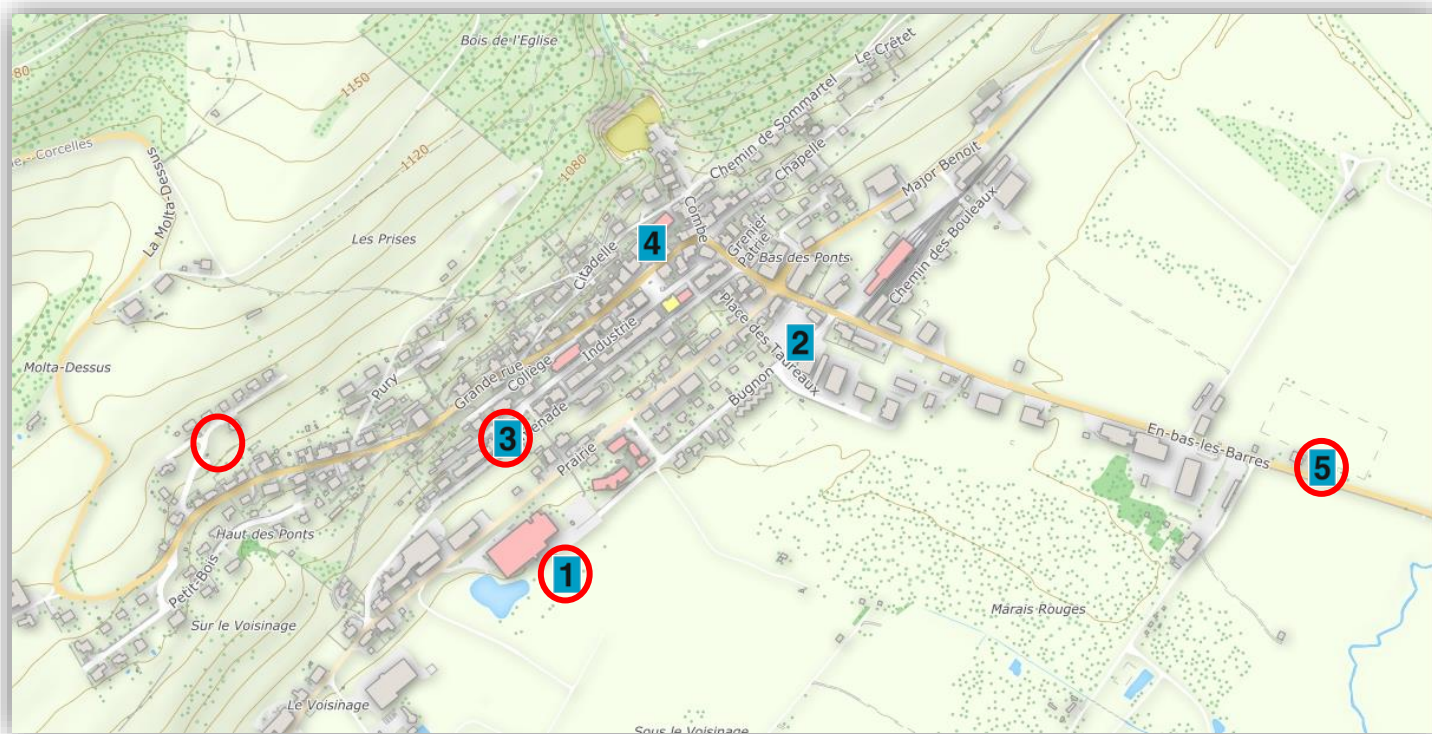




**Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel**  
**Présentation des intentions du Conseil communal en matière de**  
**places de jeux et demande d'un crédit de fr. 36'000.-**  
**permettant le remplacement de l'une d'elles**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Cinq places de jeux existent actuellement aux Ponts-de-Martel :



Places actuelles :

1. Centre polyvalent du Bugnon
2. Place des Taureaux
3. Industrie
4. Temple
5. Terrain de football

Places projetées :

- Centre polyvalent du Bugnon
- Industrie
- Les Prises
- Terrain de football

En 2009, le Conseil communal a mandaté le Bureau de prévention des accidents (BPA) afin d'expertiser ces places de jeux.

Il s'avère que cette analyse a soulevé un grand nombre de problèmes sur l'entier des structures.

Alors que les urgences ont été rapidement résolues, les problèmes restants n'ont jamais été réglés, vu leur complexité et leur coût.

Le Conseil communal a récemment repris cette problématique en mains et a mandaté le BPA afin de réactualiser son expertise précitée. Bien entendu, cette nouvelle analyse n'a pas démontré une amélioration de la situation, au contraire.

De plus, le BPA a rendu attentif le Conseil communal que la commune était responsable en cas d'accident, surtout qu'une expertise existe.

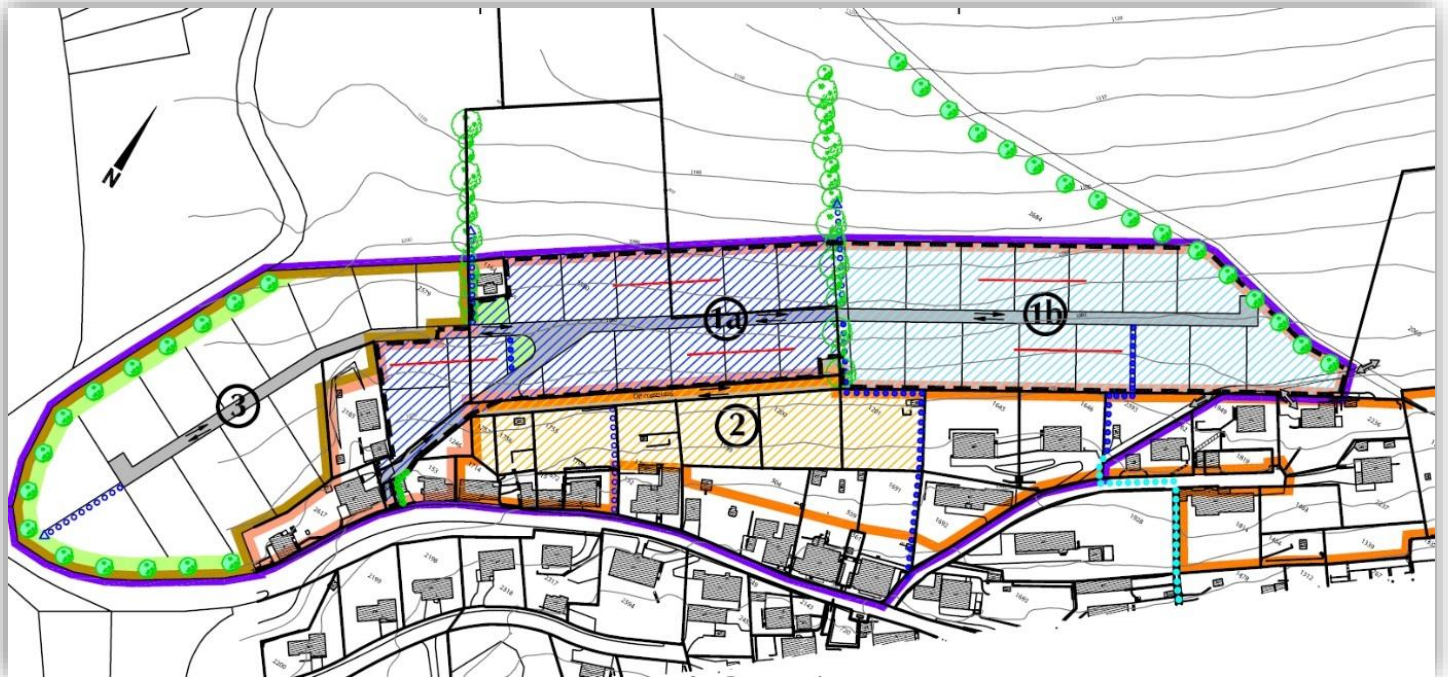
Une commission dédiée à ces ouvrages a également été créée afin d'obtenir l'avis de différentes personnes, principalement de parents.

Regroupant les avis de cette commission ainsi que de l'expert du BPA, le Conseil communal estime le nombre de places de jeux trop important et mal réparti géographiquement. En effet, quatre structures judicieusement placées seraient amplement suffisantes pour un village de la taille des Ponts-de-Martel et diminuerait ainsi les coûts d'entretien.

La mise à niveau de toutes les places de jeux reviendrait plus cher que de se concentrer uniquement sur certaines d'entre elles et de les réfectionner entièrement en installant des jeux neufs et homologués.

Le Conseil communal imagine alors supprimer celles auprès du Temple et de la Place des Taureaux. Par contre, étant donné que l'extension de la zone à bâtir est prévue dans le secteur des Prises, le Conseil communal estime qu'il serait bien d'en créer une dans ce quartier, lors de sa prochaine extension.

En effet, pour rappel, vous trouverez ci-dessous le plan issu du *Plan directeur de quartier* « *Les Prises-Molta-Dessus* », outil de planification qui fixe les lignes directrices du développement de ce secteur à long terme :



Si cette vision du Conseil communal relative aux places de jeux de notre localité vous convient, nous vous proposons de débiter la mise aux normes de ces structures cette année déjà par le remplacement de celle située vers le Centre polyvalent du Bugnon.

Le projet consiste en la suppression pure et simple des éléments actuels et la pose de nouveaux jeux conformes cette fois-ci aux prescriptions en la matière posés sur 110 m<sup>2</sup> de revêtement amortissant.

Pour information, en cas d'utilisation de copeaux en tant que sol amortissant (comme actuellement), une couche de 40 cm est nécessaire afin de respecter les normes et cette épaisseur doit être contrôlée 3x par année.

L'entreprise contactée propose cette nouvelle place de jeux clés en mains pour un montant de fr. 36'000.-, soit fr. 16'000.- pour les jeux et fr. 20'000.- pour le sol amortissant.





Les installations actuelles seront démontées par les employés communaux.

Le Conseil communal vous soumettra un rapport certainement l'année prochaine afin de remplacer la place de jeux située en fin de rue de l'Industrie. Puis, surviendra certainement la création de la phase 1b du quartier des Prises, crédit dans lequel le coût d'une place de jeux sera intégré.

C'est pourquoi le Conseil communal vous prie de prendre en considération ce rapport et de voter l'arrêté suivant :

